



Arrêt maladie en AT suite à harcèlement

Par **Iolo47**, le **26/01/2012** à **13:09**

Bonjour Maître,

Je suis en arrêt de travail depuis le 05/12/2011 suite à du harcèlement sur mon lieu de travail.

Mon généraliste me prescrit mes arrêts en AT.

Je suis convoqué début février pour y subir une expertise afin de prouver l'imputabilité.

Puis-je demander l'assistance de mon avocat car je fait l'objet d'une procédure disciplinaire de la part de mon administration et j'ai du prendre un avocat, devant prochainement passer en conseil de discipline ?

J'ai beaucoup d'éléments en ma faveur.

Cordialement

Par **P.M.**, le **26/01/2012** à **14:05**

Bonjour,

Même si je ne suis pas spécialiste du statut de droit public, la présence d'un avocat ne doit pas être prévue devant le conseil de discipline, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel...